



Assemblée générale

Distr. générale
19 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-dixième réunion directive*

Tenue à Genève, du 3 au 5 février 2021

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-dixième réunion directive, tenue du 3 au 5 février 2021 à l'Office des Nations Unies à Genève.



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	3
A. <i>Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie.</i>	3
B. Questions diverses	4
C. Autres décisions du Conseil	6
II. Résumé du Président	8
A. Déclarations liminaires	8
B. Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie (Point 2 de l'ordre du jour)	11
C. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session (Point 3 de l'ordre du jour)	12
III. Questions de procédure et questions connexes	12
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 1 de l'ordre du jour)	12
B. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement (Point 9 de l'ordre du jour)	13
C. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil (Point 10 de l'ordre du jour)	13
D. Questions diverses	13
E. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-dixième réunion directive (Point 12 de l'ordre du jour)	14
 Annexe	
I. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement	15
II. Participation	17

Introduction

La soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 5 février 2021. Certains participants étaient présents physiquement et d'autres y ont assisté à distance. Pendant la réunion, le Conseil a tenu quatre séances plénières.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie*

Conclusions concertées 562 (LXX)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Accueille avec satisfaction* le *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés*, intitulé « *Des capacités productives pour la nouvelle décennie* », et l'analyse que la CNUCED y fait des répercussions de la récession provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les pays les moins avancés, ainsi que des perspectives de développement de ces pays au cours de la nouvelle décennie, jusqu'en 2030 ;

2. *Note avec préoccupation* que, si la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sanitaires immédiates moins dévastatrices que prévu dans les pays les moins avancés, ses graves répercussions économiques ont pesé très lourdement sur les faibles ressources financières, budgétaires et institutionnelles dont ces pays disposent pour soutenir leur économie et leur redressement ;

3. *Souscrit* à la recommandation, telle que formulée dans le rapport, selon laquelle, pour lutter contre la crise et reconstruire en mieux, l'objectif à court terme devrait être de remédier aux conséquences sanitaires et socioéconomiques immédiates de la pandémie, tandis que les stratégies à long terme devraient être axées sur le renforcement des capacités productives nécessaires à l'accroissement de la résilience et à la transformation structurelle, compte tenu des besoins et priorités des pays ;

4. *Se félicite* qu'il ait été proposé de faire des capacités productives le cadre du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui devrait être adopté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et demande à la CNUCED de contribuer aux préparatifs de cette conférence ;

5. *Accueille avec satisfaction* le lancement de l'indice des capacités productives de la CNUCED comme suite à la résolution 2017/29 du Conseil économique et social, dans laquelle la CNUCED a été encouragée « à poursuivre ses travaux méthodologiques visant à mesurer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités de production des pays en développement et à repérer les problèmes en la matière », et est conscient de l'utilité potentielle de cet indice à des fins d'élaboration de politiques et d'analyse ;

6. *Prie* la CNUCED de continuer d'actualiser, de diffuser et d'améliorer l'indice des capacités productives pour faciliter le suivi et l'analyse comparative des progrès accomplis par les pays les moins avancés dans le renforcement de leurs capacités productives, ainsi que de leur capacité à atteindre les objectifs de développement durable, et l'invite à évaluer l'applicabilité pratique de l'indice, puis

à présenter les résultats de ses travaux à l'occasion de futures réunions intergouvernementales ;

7. *Encourage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

*Séance plénière de clôture
Le 5 février 2021*

B. Questions diverses

Méthodes de travail du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED dans le contexte des perturbations liées à la pandémie de COVID-19

Décision 563 (LXX)

Le Conseil du commerce et du développement,

Conscient que la pandémie de COVID-19 fait obstacle au bon fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED,

Soulignant qu'il importe d'atténuer autant que possible les perturbations des travaux du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED,

Reconnaissant que l'adoption de méthodes de travail temporaires permettrait de limiter au minimum les perturbations éventuelles,

Soulignant que ces méthodes de travail temporaires ne seront d'application que pendant la durée de la crise de la COVID-19 et ne constitueront pas un précédent dans le cadre des travaux futurs du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED,

1. *Décide* que les dispositions ci-après s'appliqueront pendant la pandémie de COVID-19 :

Réunions virtuelles et hybrides

a) Des réunions virtuelles et hybrides ne sont organisées que lorsqu'il n'est pas possible ou recommandé de tenir des réunions en présentiel. Si les conditions le permettent, le secrétariat étudie la possibilité de tenir des réunions hybrides (présence physique de certains représentants et participation virtuelle des autres via une plateforme) avant d'envisager l'organisation de réunions entièrement virtuelles. Les modalités d'organisation des réunions hybrides sont les mêmes que les modalités applicables aux réunions virtuelles ;

b) Lorsque des réunions officielles doivent se tenir virtuellement, ces réunions sont organisées conformément aux prescriptions du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement ou de l'organe subsidiaire concerné, notamment en ce qui concerne la prestation de services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU via une plateforme appropriée ;

c) Lorsque c'est nécessaire, le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires, agissant par l'intermédiaire de leurs bureaux élargis respectifs, peuvent organiser des réunions informelles virtuelles sans interprétation via des plateformes telles que Webex. Si possible, les réunions informelles virtuelles sont retransmises en anglais, ainsi que dans d'autres langues lorsque la technologie le permet sans que des coûts supplémentaires soient occasionnés, par exemple via la plateforme « Écouter en direct » de l'Office des Nations Unies à Genève¹ ;

¹ Voir <https://ecouter-en-direct.unog.ch/>.

d) Tout organe qui organise une réunion informelle virtuelle décide à l'avance si un texte sera issu de cette réunion. Si tel est le cas, le texte est transmis au Conseil du commerce et du développement, qui prendra une décision officielle soit à l'occasion d'une réunion officielle (physique ou virtuelle) soit selon une procédure d'approbation tacite ;

Modalités d'organisation des réunions virtuelles

e) Les réunions virtuelles commencent et se terminent à l'heure, surtout lorsque des services d'interprétation sont assurés ;

f) Les participants respectent une convention universelle de dénomination lorsqu'ils se connectent (« délégation », puis « prénom, nom ») pour garantir la transparence des débats et faciliter la conduite de la réunion virtuelle. Les participants dont la dénomination n'est pas conforme à la convention ne reçoivent pas la parole tant qu'ils ne se sont pas reconnectés en respectant ladite convention ;

g) Les animateurs, c'est-à-dire les fonctionnaires du secrétariat chargés de la gestion de la plateforme, peuvent entamer la réunion virtuelle par un rapide appel nominal pour vérifier la présence des participants. Lorsqu'ils répondent à l'appel, les participants activent leur caméra ;

h) Les participants désactivent leur microphone lorsqu'ils ne parlent pas. Ils activent leur microphone et leur caméra lorsqu'ils prennent la parole ;

i) Les participants envoient un message dans le salon de discussion ou utilisent la fonction « lever la main » pour demander la parole. Si un participant souhaite soulever une question de procédure, il précise également dans le salon de discussion que c'est la raison pour laquelle il demande la parole ;

Recours à la procédure d'approbation tacite par le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires

j) Lorsqu'une question appelle une décision, le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement ou de l'organe subsidiaire concerné détermine si cette question doit être soumise à une procédure d'approbation tacite ;

k) Une question n'est soumise à une procédure d'approbation tacite que lorsque les travaux préparatoires et les consultations nécessaires ont pris fin et qu'il peut être présumé avec un degré élevé de certitude qu'aucune objection ne sera soulevée ;

l) Le délai pour les questions soumises à une procédure d'approbation tacite est normalement de soixante-douze heures (trois jours ouvrables, à l'exclusion des week-ends). Si nécessaire, le Bureau élargi de l'organe concerné peut l'allonger. Si aucune objection n'est soulevée dans le délai imparti, la décision est considérée comme adoptée ;

m) Si une objection est soulevée, le président de séance organise une réunion virtuelle du Bureau élargi de l'organe concerné, qui débat de la proposition jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé, après quoi une nouvelle procédure d'approbation tacite est lancée ;

n) Les États membres sont systématiquement mis au courant de l'issue de la procédure d'approbation tacite ;

o) Le Conseil du commerce et du développement ou l'organe subsidiaire concerné prend note des propositions adoptées selon une procédure d'approbation tacite à sa réunion officielle suivante, que celle-ci soit virtuelle ou physique ;

2. *Décide également* que les mesures énoncées dans la présente décision seront en place à compter du moment où il les aura approuvées selon une procédure tacite, et le resteront jusqu'à la fin de la pandémie de COVID-19 au sens où il l'entend. À ce moment, il adoptera une décision par laquelle il mettra fin à ces mesures.

Séance plénière de clôture
Le 5 février 2021

C. Autres décisions du Conseil

Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie

1. À sa 4^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 5 février 2021, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées sur le point 2 de son ordre du jour, qui avaient été distribuées par voie électronique sous la forme d'un document officiel (voir chap. I, sect. A).

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session

2. À sa 3^e séance plénière, le 4 février 2021, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session, publié sous la cote TD/B/WP/308, et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

Rapport de la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

3. À sa 3^e séance plénière, le 4 février 2021, le Conseil a pris note du rapport de la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, publié sous la cote TD/RBP/CONF.9/9, et a approuvé les résolutions et la recommandation qui y figuraient.

4. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que la réglementation antimonopole était une priorité nationale et s'est félicité de l'adoption par la Conférence des principes directeurs et procédures concernant l'application des mesures internationales prévues à la section F de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, ainsi que de la création d'un groupe de travail sur les ententes internationales, et a encouragé tous les États membres à participer activement aux travaux de ce groupe de travail.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

5. Toujours à sa 3^e séance plénière, le 4 février 2021, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa quatrième session, publié sous la cote TD/B/EDE/4/4.

6. Le représentant d'un groupe régional et le représentant d'une délégation ont demandé que la question du commerce électronique et de l'économie numérique fasse l'objet de délibérations intergouvernementales plus approfondies, notamment à

la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendrait prochainement. Le représentant d'une autre délégation a souligné l'importance du commerce électronique et de l'économie numérique, que la pandémie en cours avait rendue plus évidente encore. Les plateformes numériques avaient permis aux entreprises de poursuivre leurs activités et la part des services fournis par voie numérique dans le volume total du commerce international avait augmenté. Bien que le commerce électronique et l'économie numérique présentent des avantages évidents pour les entreprises de toutes tailles, de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, étaient désavantagés en raison de la persistance de la fracture numérique, de leur manque de compétences numériques et de préoccupations de cybersécurité. Les stratégies de promotion du commerce électronique pouvaient aider utilement les pays à remédier à ces problèmes. Le représentant s'est félicité du soutien que la CNUCED apportait aux pays en développement, y compris aux pays les moins avancés, et a demandé que la coopération mondiale soit renforcée pour promouvoir les avantages de l'économie numérique et en relever les défis.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

7. À sa 3^e séance plénière, le 4 février 2021, le Conseil a décidé de reporter l'examen du point 6 de son ordre du jour à sa session annuelle de juin 2021, la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ne s'étant achevée qu'une semaine auparavant².

Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence

8. Toujours à sa 3^e séance plénière, le 4 février 2021, le Conseil a décidé de reporter l'examen du point 7 de son ordre du jour à sa session annuelle de juin 2021, la quinzième session de la Conférence ayant été reportée à octobre 2021.

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

9. À sa 3^e séance plénière, le 4 février 2021, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international sur sa cinquante-quatrième session.

10. La représentante d'un groupe régional s'est félicitée de l'appui que le Centre du commerce international apportait aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises des pays en développement, un appui particulièrement important en pleine pandémie de COVID-19, car la crise économique, les mesures de confinement et les autres restrictions imposées avaient eu une incidence néfaste sur ces entreprises. Elle a aussi souligné les travaux que le Centre du commerce international et la CNUCED avaient menés conjointement sur le thème du commerce électronique au titre des initiatives eTrade for All et eTrade for Women, ainsi que la collaboration entre les deux organisations aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Buenos Aires sur les femmes et le commerce, de l'opérationnalisation du Global Trade Helpdesk et, plus récemment, du lancement d'une plateforme conjointe de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en lien avec le commerce. Elle a rappelé l'appel de son groupe régional en faveur d'un accroissement du soutien du Centre du commerce international à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment par la mise à disposition d'une version espagnole de tous les outils numériques.

² Voir le calendrier des réunions approuvé selon une procédure tacite le 23 décembre 2020 et publié sous la cote TD/B/INF.249.

11. Le représentant d'un autre groupe régional a affirmé l'importance du rôle joué par le Centre du commerce international en tant qu'organisme de coopération technique mandaté conjointement par l'Organisation mondiale du commerce et l'ONU, qui agissait par l'intermédiaire de la CNUCED. Il a aussi demandé au Centre du commerce international de collaborer étroitement avec la CNUCED pour que les avantages comparatifs, les compétences et les mandats respectifs des deux organisations soient dûment mis à profit, de sorte que les pays bénéficiaires reçoivent leur soutien entier.

12. Le représentant d'une délégation a affirmé que les nombreux projets et microprojets menés dans l'État de Palestine avec le soutien du Centre du commerce international, notamment en faveur des femmes, avaient aidé un grand nombre de petites entreprises de la bande de Gaza et de Cisjordanie. Il a adressé à la nouvelle Directrice exécutive du Centre du commerce international ses vœux de succès et exprimé l'espoir que les multiples projets menés par sa prédécesseure se poursuivent, car ceux-ci aidaient de nombreux bénéficiaires. Il a remercié la CNUCED de sa coopération avec le Centre du commerce international et déclaré que les travaux des trois organisations, c'est-à-dire de l'Organisation mondiale du commerce, au sein de laquelle l'État de Palestine n'était pas représenté, de la CNUCED et du Centre du commerce international, contribuaient utilement à l'action menée sur le terrain.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

13. Le Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que cette réunion directive du Conseil du commerce et du développement serait sa dernière, car il avait officiellement présenté sa démission, qui serait effective le 15 février 2021. Après des consultations difficiles, la décision avait été prise de reporter la quinzième session de la Conférence à octobre 2021, et il reviendrait donc à son successeur d'y participer. Ayant achevé son rapport à la quinzième session de la Conférence, le Secrétaire général avait décidé d'écourter son mandat pour faciliter la transition avec la personne qui le remplacerait. Remerciant les États membres de leur soutien au cours de ses années à la CNUCED, il a rappelé certains des principaux résultats obtenus pendant ses mandats, en particulier le Maafikiano de Nairobi, grâce auquel les travaux de la CNUCED avaient pu être mis en phase avec les aspirations portées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il convenait également de mentionner la revitalisation du partenariat avec le Groupe des Vingt, le renforcement du soutien à la coopération Sud-Sud, l'intensification des travaux consacrés à l'économie numérique et au financement du développement, et, plus récemment, la conduite de travaux normatifs dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Abordant le thème des capacités productives, sur lequel porterait la réunion directive, le Secrétaire général a souligné que la publication fondamentale de la CNUCED sur le renforcement des capacités avait fait l'objet de vastes consultations avec les acteurs du monde du développement, du système des Nations Unies, des mécanismes multilatéraux et des milieux universitaires. La CNUCED avait pris l'initiative de mettre au point un indice des capacités productives, qui témoignait de sa volonté de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et à l'action à mener pour reconstruire en mieux au lendemain de la pandémie. Le Secrétaire général a encouragé les États membres à soutenir le développement productif, notamment en nouant des partenariats dans ce domaine.

14. Les représentants des pays et unions ci-après ont fait des déclarations liminaires : Union européenne (en son nom et en celui de ses États membres), Guatemala (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes),

Afghanistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Pakistan (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), Botswana (au nom du Groupe des États d'Afrique), Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique), État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes), Canada, Barbade, Zimbabwe, République-Unie de Tanzanie, Angola, Liban, Zambie, Panama, Malawi (au nom des pays les moins avancés), Nigéria et Égypte.

15. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont remercié le Secrétaire général de son action à la tête de la CNUCED. Ils ont relevé le succès de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui était en partie le fruit de son engagement personnel et de sa détermination.

16. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné que les efforts du Secrétaire général avaient renforcé le mandat traditionnel de la CNUCED au sein du système des Nations Unies, qui consistait à soutenir les pays en développement, et ont salué son rôle de champion du développement et de défenseur des aspirations du monde du Sud dans les domaines du commerce et du développement.

17. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont mentionné la création du Bureau régional de la CNUCED pour l'Afrique, suggérant la possibilité que les successeurs du Secrétaire général ouvrent des bureaux pour la région de l'Asie et du Pacifique et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et ont appelé l'attention sur la contribution du Secrétaire général à de multiples initiatives de développement en Afrique, notamment à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils ont relevé en particulier l'utilité des séances d'information du cabinet du Secrétaire général aux fins de l'élaboration de politiques.

18. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné la création de deux groupes intergouvernementaux d'experts, grâce auxquels les questions relatives au financement du développement et à l'économie numérique avaient pu être intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que, sous la direction du Secrétaire général, les questions relatives aux petits États insulaires en développement étaient devenues un point récurrent des travaux de la CNUCED.

19. Le représentant d'un groupe régional et les représentants de nombreuses délégations ont insisté sur l'importance du *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés*, qui portait essentiellement sur les capacités productives dans le contexte de la pandémie et sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les représentants de certaines délégations ont également souligné le soutien du Secrétaire général aux pays les moins avancés et la nécessité d'apporter à ces pays un appui soutenu pour les aider à se remettre de la crise.

20. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de plusieurs délégations ont déclaré que la pandémie de COVID-19 posait de grandes difficultés sur le plan économique, en particulier pour les pays du Sud. La CNUCED avait continué d'aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière de commerce et de développement, qui pouvaient contribuer à atténuer les répercussions économiques de la crise. Les représentants de plusieurs délégations ont relevé l'utilité, dans ce contexte, du rapport de la CNUCED sur la COVID-19.

21. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont rappelé l'aspiration fondamentale de la CNUCED à un monde plus juste, plus inclusif et plus équitable, aspiration qu'avait incarné le premier Secrétaire général de l'organisation, champion indéfectible du développement, de la justice

sociale et de la cause du monde du Sud. Le représentant d'un groupe régional a mentionné les deux conférences Prebisch à l'occasion desquelles deux dirigeants de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avaient partagé leur point de vue sur des enjeux mondiaux tels que le développement, la technologie, l'innovation et l'éducation. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné les efforts faits par le Secrétaire général à l'appui des pays les moins avancés et les travaux de la CNUCED, y compris le *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés*.

22. Le représentant d'un groupe régional a rappelé que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris étaient d'importants documents adoptés pendant les mandats du Secrétaire général. Le second mandat du Secrétaire général avait également été marqué par d'énormes difficultés liées à la crise de la COVID-19. La CNUCED avait contribué à la réalisation de nombreux objectifs importants et communs de la communauté multilatérale pendant cette période. Si le mécanisme intergouvernemental avait progressé depuis la quatorzième session de la Conférence, qui s'était tenue à Nairobi, beaucoup restait à faire pour conférer à la CNUCED un rôle efficace de rapprochement des points de vue au sein du système multilatéral. Le représentant a fait savoir que les pays de son groupe régional étaient déterminés à collaborer de manière constructive avec les autres États membres à la réalisation des objectifs de développement communs pour lesquels la CNUCED avait été créée.

23. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné que le Secrétaire général de la CNUCED avait dirigé avec efficacité les préparatifs de la quinzième session de la Conférence, qui se tiendrait à la Barbade, notamment pendant la pandémie. Le représentant d'un groupe régional a affirmé que les participants à la quinzième session de la Conférence devraient réfléchir aux moyens de redynamiser le multilatéralisme et de le rendre plus résilient pour que les liens multiples et changeants entre commerce et développement puissent être exploités au bénéfice de tous. Le représentant d'un autre groupe régional comptait bien que l'élan impulsé à Nairobi en faveur de la coopération multilatérale en matière sociale et économique continue d'être renforcé à la Barbade. Dans le contexte des préparatifs de la conférence quadriennale, son groupe régional avait adopté un grand nombre d'idées utiles et progressistes que le Secrétaire général avait avancées dans son rapport à la quinzième session de la Conférence.

24. Le représentant d'un autre groupe régional a aussi rappelé que le Secrétaire général de la CNUCED avait visité de nombreux pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, où la quinzième session de la Conférence aurait lieu. Il a souligné le rôle important que la Secrétaire générale adjointe jouerait en tant que Secrétaire générale par intérim et lui a témoigné le plein soutien de son groupe régional. Il a également déclaré que son groupe régional participerait activement et dans un esprit constructif à la procédure de sélection du nouveau Secrétaire général de la CNUCED. Conformément à la pratique de rotation entre régions pour la nomination à ce poste, son groupe régional comptait bien désigner des candidats régionaux de haut niveau, de sorte que le prochain Secrétaire général contribue efficacement aux travaux de l'organisation.

B. Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie (Point 2 de l'ordre du jour)

25. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a présenté de manière succincte le *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés*, intitulé « *Des capacités productives pour la nouvelle décennie* », et l'indice des capacités productives. Ainsi qu'il était dit dans le rapport,

la crise n'avait pas seulement été un révélateur des faiblesses structurelles des PMA mais aussi des failles tenaces des mesures internationales d'appui qui leur étaient proposées. Elle avait aussi rappelé le rôle central des capacités productives en vue d'une reprise durable, inclusive et résiliente. Le Directeur a insisté sur le rôle crucial des capacités productives pour les pays les moins avancés, qu'il s'agisse de leur réponse immédiate à la pandémie de COVID-19 ou de leur développement à plus long terme. Les capacités productives devaient être au cœur des politiques nationales et mondiales d'aide au développement de ces pays. Le Directeur a souligné l'importance des études sur les profils de vulnérabilité des pays les moins avancés, estimé qu'un nouveau programme d'action devait être adopté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et rappelé la grande utilité du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés dans le contexte de l'assistance technique à ces pays. Des représentants du secrétariat de la CNUCED ont ensuite donné des informations supplémentaires sur le rapport et l'indice des capacités productives.

26. Le représentant d'un groupe régional a accueilli avec satisfaction le rapport et félicité la CNUCED d'avoir donné suite à la demande du Conseil économique et social, qui l'avait encouragée, dans sa résolution 2017/29, à poursuivre ses travaux méthodologiques visant à mesurer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités de production des pays en développement et à repérer les problèmes en la matière. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité des travaux d'analyse présentés dans le rapport, a encouragé la CNUCED à tester l'indice des capacités productives dans les pays les moins avancés et a réaffirmé le soutien de son groupe régional à la transformation structurelle de l'économie de ces pays. Les représentants de nombreux autres groupes régionaux ont accueilli avec satisfaction le rapport et appelé à appuyer les efforts que faisaient les pays les moins avancés pour renforcer leurs capacités productives. Ils ont aussi demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux d'étude et d'analyse en lien avec l'indice et ont suggéré que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'assistance technique aux pays les moins avancés. Le représentant d'un groupe régional a demandé qu'une étude soit consacrée aux petits États insulaires en développement, dont le secteur touristique pâtissait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

27. Les représentants de nombreuses délégations se sont félicités des travaux d'analyse que la CNUCED avait présentés dans le rapport, qui comprenait notamment un diagnostic de la situation économique des pays les moins avancés dans le contexte de la pandémie, ainsi que des recommandations. Ils ont rappelé que le soutien de la communauté internationale aux pays les moins avancés était crucial en cette période difficile et appelé à nouveau à un renforcement du multilatéralisme.

28. Le Directeur a remercié les délégations de leur soutien et exprimé son souhait que le Conseil du commerce et du développement adresse un message fort aux partenaires de développement pour les inciter à aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités productives et à enrayer la spirale de la pauvreté.

C. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session (Point 3 de l'ordre du jour)

29. Dans sa présentation, la Présidente de la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a fait savoir que le Groupe de travail avait organisé une séance préparatoire en octobre 2020 et que les conclusions concertées qui en étaient issues avaient été communiquées au secrétariat. Elle a également déclaré que le plan-programme pour l'année 2022

devrait être révisé pour que soit prise en compte la conférence quadriennale, qui se tiendrait en octobre 2021 à la Barbade.

30. Le représentant d'un groupe régional a remercié le secrétariat d'avoir fourni des documents supplémentaires en vue de la tenue de la session du Groupe de travail, redit l'importance d'une répartition géographique diversifiée et d'une représentation équitable des hommes et des femmes parmi les membres du personnel de la CNUCED, et encouragé le secrétariat à redoubler d'efforts, au stade du recrutement, pour parvenir à cet objectif et à se mettre en contact avec des universités d'Amérique latine et des Caraïbes pour proposer des stages susceptibles d'être bénéfiques aux étudiants de la région.

31. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que son groupe avait accepté la modification apportée au texte sur la réforme de l'architecture financière internationale par souci de consensus, compte tenu de la demande d'autres groupes, mais que cela ne devait pas laisser préjuger de la position de son groupe sur cette question, en particulier à l'approche de la quinzième session de la Conférence, ledit groupe ayant donné son accord uniquement aux fins de la quatre-vingt-unième session et en gardant à l'esprit la portée et la nature du plan-programme.

32. Les représentants de certains groupes régionaux ont affirmé que la récente adoption du mandat du Groupe de travail facilitait le processus d'examen et rendait le dialogue plus productif.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 1 de l'ordre du jour)

33. À sa séance plénière d'ouverture, le 3 février 2021, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième réunion directive (TD/B/EX(70)/1 et Corr.1), qui a été modifié pour qu'y soit ajouté un point supplémentaire, intitulé « Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil »³. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés : Des capacités productives pour la nouvelle décennie.*
3. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session.
4. Rapport de la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

³ Les points de l'ordre du jour ont été renumérotés en conséquence.

7. Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence.
8. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
9. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement.
10. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
11. Questions diverses.
12. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-dixième réunion directive.

B. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement (Point 9 de l'ordre du jour)

34. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2021, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session, tel qu'il figure dans un document officiel du 5 février 2021 (voir annexe I).

C. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil (Point 10 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2021, le Conseil a approuvé une nouvelle demande d'inscription sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED (catégorie générale), celle de la Chambre de commerce international de Chine (TD/B/EX(70)/R.1)⁴.

D. Questions diverses

Méthodes de travail du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED dans le contexte des perturbations liées à la pandémie de COVID-19

36. À la séance plénière de clôture, le 5 février 2021, le Président du Conseil a déclaré que le Bureau élargi avait examiné un projet de décision sur les méthodes de travail du mécanisme intergouvernemental dans le contexte des perturbations liées à la pandémie de COVID-19. Le projet de décision a été distribué aux États membres sous la forme d'un document officiel du 15 janvier 2021. À la suite de consultations, les membres du Bureau élargi ont recommandé l'adoption des méthodes de travail.

37. Le Conseil a adopté la décision sur les méthodes de travail du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED (voir chap. I, sect. B).

⁴ La liste actualisée sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/27.

**E. Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-dixième réunion directive (Point 12 de l'ordre
du jour)**

38. Toujours à sa séance plénière de clôture, le 5 février 2021, le Conseil a approuvé le rapport sur sa réunion directive et autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport à l'Assemblée générale.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Débat de haut niveau.
3. Débat général.
4. Rapport annuel du Secrétaire général.
5. *Rapport sur la technologie et l'innovation 2021 : Prendre les vagues technologiques – Concilier innovation et équité.*
6. Rapport du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence.
7. Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
8. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
9. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
11. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
12. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2020-2021 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Composition du Groupe de travail ;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Afghanistan	Indonésie
Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Albanie	Iraq
Algérie	Irlande
Allemagne	Italie
Angola	Jamaïque
Arabie saoudite	Japon
Argentine	Kazakhstan
Arménie	Kenya
Autriche	Kirghizistan
Azerbaïdjan	Koweït
Bahreïn	Lesotho
Bangladesh	Lettonie
Barbade	Liban
Bélarus	Madagascar
Belgique	Malaisie
Bhoutan	Mali
Botswana	Maroc
Brésil	Maurice
Bulgarie	Mexique
Burkina Faso	Monténégro
Cambodge	Mozambique
Canada	Myanmar
Chine	Namibie
Colombie	Népal
Congo	Nicaragua
Côte d'Ivoire	Nigéria
Croatie	Oman
Cuba	Ouganda
Djibouti	Pakistan
Égypte	Panama
El Salvador	Pays-Bas
Émirats arabes unis	Pérou
Équateur	Philippines
Espagne	Pologne
État de Palestine	Portugal
Éthiopie	Qatar
Fédération de Russie	République arabe syrienne
Finlande	République de Corée
France	République de Moldova
Grèce	République populaire démocratique de Corée
Guatemala	
Honduras	
Hongrie	
Inde	

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/EX(70)/INF.1.

République-Unie de	Thaïlande
Tanzanie	Togo
Roumanie	Trinité-et-Tobago
Royaume-Uni de	Tunisie
Grande-Bretagne et	Turkménistan
d'Irlande du Nord	Turquie
Rwanda	Ukraine
Sénégal	Vanuatu
Serbie	Venezuela (République
Slovénie	bolivarienne du)
Soudan	Viet Nam
Suisse	Zambie
Tchéquie	Zimbabwe

2. Les membres de la Conférence ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Bahamas
 Brunéi Darussalam
 Gambie
 Îles Marshall
 Malawi
 Maldives
 Niger
 Saint-Siège
 Soudan du Sud

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Banque africaine d'import-export
 Organisation de la coopération islamique
 Organisation internationale de la francophonie
 Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion :

Centre du commerce international

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation mondiale du commerce
 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Union internationale des télécommunications

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Confédération syndicale internationale
 International Network for Standardization of Higher Education Degrees
 Société internationale pour le développement
 Village Suisse ONG